



FORMATION PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS POUR LES ENTREPRISES DE TRAVAIL TEMPORAIRE

CONCEPTEUR : EI GROUPE

L'objectif de notre formation est d'outiller les salariés permanents des entreprises de travail temporaire en matière de prévention des risques professionnels. Cette formation permet de lier les objectifs stratégiques de l'ETT – développement des compétences, positionnement client, approche RSE, aux objectifs de sécurité des salariés intérimaires détachés en mission. Notre intervention se fonde sur la connaissance du travail réel des métiers techniques de l'intérim (Manutention, BTP, Industrie...) et sur une volonté d'amélioration continue de la santé & sécurité au travail.

Objectifs de formation

- Connaître les enjeux de prévention et les aspects réglementaires liés au travail intérimaire
- Connaître les différents risques et les façons de s'y protéger.

Objectifs pédagogiques

- Etre capable de sensibiliser les salariés intérimaires à la prévention des risques professionnels
- Etre capable d'intégrer la santé et sécurité au travail comme levier de développement stratégique et commercial.

Durée : 2 jours – soit 14 heures- *Journée de 7 heures de formation en moyenne – durée adaptable selon les exigences du commanditaire.*

Lieu : au sein des locaux du commanditaire

Dans le cas d'une formation réalisée dans nos locaux, une formation aux risques est mise en œuvre (en référence aux articles L4141-1 à 3 du code du travail).

Public : Directeurs, recruteurs, assistants, commerciaux

Effectif : Groupe de 10 personnes maximum

Intervenant(s)

Consultant en Santé & Sécurité au Travail

Pré requis

• Pré requis apprenants

Aucune connaissance particulière n'est requise

• Pré requis techniques et organisationnels

Entretien préalable avec la Direction de manière à identifier les spécificités de l'activité et les enjeux opérationnels.

Méthodes Pédagogiques

- Echanges thématiques des expériences, des pratiques et des représentations des participants visant à mettre à jour les synergies et à nourrir des réflexions consensuelles,
- Apport d'outils, de process et de sources documentaires,
- Réflexion sur l'appropriation des apports.

Dispositif d'évaluation

• Evaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques

. Test de connaissances en fin de formation

. Une évaluation à froid (3 mois après l'action) peut être conduite si prévue au cahier des charges.

• Evaluation de l'action de formation

Une évaluation à chaud sera conduite et permettra de mesurer le niveau de satisfaction immédiate des participants.

Validation : Attestation de formation.

Programme

I – Connaissance du milieu Santé et Sécurité au travail

- a) **La prévention des risques professionnels**
 - Les enjeux de la Prévention
 - Les notions de danger, de risque et de situation dangereuse
 - Définition des accidents du travail et des maladies professionnelles.
- b) **Les acteurs de la prévention**
 - Les acteurs internes à l'entreprise utilisatrice
 - Les acteurs externes
- c) **Le cadre juridique**
 - La faute inexcusable de l'employeur
 - Environnement réglementaire lié au travail intérimaire

II – Analyse des risques professionnels

- a) **Présentation des principaux risques**
 - Les risques liés aux machines
 - Les risques chimiques
 - Les risques liés à la manutention
 - Les risques de chute (de hauteur et de plain-pied)
 - Autres.
- b) **Identifier les situations à risque**
 - La démarche ITAMAMI
 - Mise en situation par une visite de site.
- c) **Identifier les solutions de prévention**
 - Les principes généraux de prévention

III – Intégrer la composante santé et sécurité au travail dans la relation contractuelle

- a) **Recueillir des éléments de prévention auprès de l'EU**
 - Questionner sur les tâches du salarié intérimaire durant la mission
 - Questionner l'organisation de la prévention de l'EU (les postes à risque, les AT, les solutions mises en œuvre...)
- b) **Rédiger un contrat comprenant un volet sécurité**
- c) **Informers les salariés intérimaires**
 - Animer des ateliers de sensibilisation
 - Intégrer des données sécurité dans le bilan de fin de mission.

Offre tarifaire : Offre selon barème – devis sur demande

Conditions générales de vente :
Communiquées avec le devis